

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°15/2024**

Date convocation	: 20/02/2024
Nombre de conseillers en exercice	: 13

Présents	: 10
Votants	: 11

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT - Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Olivier MORICEAU à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Florise PADER - Martinho DE PASSOS.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Budget général 2024 – Budget principal de la commune M57

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2, relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu la loi n°2015-9941 du 07 août 2015 et notamment l'article 106 III,

Vu la délibération n°10/2024, prise en séance tenante, portant approbation du compte de gestion 2023 du budget principal de la commune M57,

Vu la délibération n°12/2024, prise en séance tenante, portant approbation du compte administratif 2023 du budget principal de la commune M57,

Vu la délibération n°13/2024, prise en séance tenante, portant affectation du résultat pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune M57, issu du compte administratif 2023,

Vu la délibération n°14/2024, prise en séance tenante, portant sur le vote des taux d'imposition, issu de l'Etat 1259,

Vu l'état des restes à réaliser du budget du budget principal de la commune arrêté au 09/01/2024,

Considèrent que le budget primitif de la commune M57 dressé pour l'année 2024 est présenté en Conseil Municipal,

Considèrent qu'après explications et lecture du rapporteur, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, de fonctionnement et d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID : 030-213003064-20240304-152024-BF

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver, par chapitre, le budget primitif 2024, arrêté en équilibre comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Chapitre	Libellé	Budget 2024
002.	Résultat de fonctionnement reporté		002.	Résultat de fonctionnement reporté	95 080,06
011.	Charges à caractère général	99 260,00	70.	produits des services, du domaine et ventes divers	50 744,94
012.	Charges de personnel et frais assimilés	182 701,00	73.	Impôts et taxes	5 700,00
014.	Atténuation de produits	65 831,00	731.	Impositions directes	211 300,00
023.	Virement à la section d'investissement	66 799,00	74.	Dotations et participations	93 890,00
042.	Opérations d'ordre de transfert entre section	101,00	75.	Autres produits de gestion courante	26 166,00
65.	Autres charges de gestion courante	60 851,53			
66.	Charges financières	7 337,47			
67.	Charges exceptionnelles				
68.	Dotations aux provisions et dépréciations				
TOTAL - FONCTIONNEMENT - DEPENSES		482 881,00	TOTAL - FONCTIONNEMENT - RECETTES		482 881,00

SECTION INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	Budget 2024	Chapitre	Libellé	Budget 2024
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	138 119,68
16.	emprunts et dettes assimilées	13 000,00	021.	Virement de la section de fonctionnement	66 799,00
20.	Immobilisations incorporelles	5 760,00	040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	101,00
204.	Subventions d'équipement versées	1 680,00	10.	Dotations, fonds divers et réserves	7 198,32
21.	Immobilisations corporelles	71 598,40	13.	Subventions d'investissement	7 821,00
23.	immobilisations en cours	128 000,60			
TOTAL - INVESTISSEMENT - DEPENSES		220 039,00	TOTAL - INVESTISSEMENT - RECETTES		220 039,00

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID :030-213003064-20240304-152024-BF

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

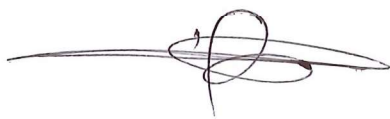
DECIDE

- D'ADOPTER pour l'année 2024 le budget général M57, avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif et du compte de gestion 2023 et de la délibération d'affectation du résultat votée lors de la même séance, lequel budget s'équilibre en dépenses et en recettes comme présenté précédemment.
- D'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à passer toutes les écritures nécessaires à la réalisation du budget primitif principal.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publiée le 07/03/2024

ID :030-213003064-20240304-152024- BF